

Retrouvez ici les informations pratiques qui permettent de connaître les différentes filières de traitement de vos déchets.

Où vont mes déchets ?

Mise à jour le 18 septembre
2020

≡ Le long périple des déchets

Avant d'être recyclés ou traités, les ordures ménagères, le verre ou encore les "recyclables" de la poubelle jaune suivent un parcours rodé, mais ponctué de nombreuses étapes.

Plus le tri à la maison ou dans les déchèteries est efficace, plus simple, plus écologique et moins onéreux sera le traitement des déchets. L'enjeu des prochaines années : réduire au maximum l'enfouissement et l'incinération des déchets.

65kg
de déchets
produits
par habitant
et par an

EMBALLAGES
PLASTIQUES,
MÉTALLIQUES, PAPIER,
CARTONNETTES



16%
ERREURS
DE TRI

84%
RECYCLÉS

Unité de valorisation
Ti Valo - Ploufragan (22)



→ Fabrication de **combustible** pour les **chaufferies** locales et **cimenteries**.

- Les **métaux** sont récupérés à **Ploufragan (22)** et sont transformés en **conserves, produits industriels...**
- Les **plastiques** partent en usines de recyclage (*France, Espagne*) et sont transformés en **fibres pour les textiles ou l'isolation de toiture, en bouteilles, flacons, barquettes...**
- Le **papier** se recycle en **papier ou cartons** dans les papeteries (*France, Belgique*).
- Les **briques alimentaires, cartonnets** se transforment en **essuie-tout, cartons...** dans les papeteries (*France*).

47kg
de déchets
produits
par habitant
et par an

EMBALLAGES
EN VERRE



100%
RECYCLÉS



Usine de recyclage
Verralia - Cognac (16)

→ **Bouteilles en verre**



197kg
de déchets
produits
par habitant
et par an

ORDURES
MÉNAGÈRES



25%

75%



Unité de Valorisation
Organique
Lantic (22)

55%

45%

> **Compost** (Maraichage) et **métaux** (Fonderie)

> **Refus de compostage**



Unité de
Valorisation
Énergétique
Planguenoual (22)

78%

22%

> **Valorisation énergétique** (production d'électricité)

> **Sous-produits de l'incinération** (mâchefers, résidus des fumées, métaux)



Le devenir de nos déchets.

Emballages plastiques, métalliques, papier, cartonnets...

Ces emballages seront traités au Centre de tri Généris à Ploufragan (22)

84 % seront recyclés

- les métaux sont transformés en conserves, produits industriels...
- les plastiques partent en usine de recyclage et sont transformés en fibres textiles, isolation de toiture, bouteilles, flacons, barquettes...
- le papier se recycle en papier ou carton en papeteries
- les briques alimentaires, cartonnets sont transformés en essuie-tout, carton... dans les papeteries.

16 % correspondent à des erreurs de tri et seront refusés

Ces déchets seront transportés à l'unité de valorisation Ti Valo - Ploufragan (22) pour être transformés en combustible pour les chaufferies et cimenteries.

Emballages en verre

Ces emballages seront transportés à la plateforme de regroupement à Ploufragan (22), la totalité est recyclée à l'usine Verralia - Cognac (16) pour être transformés en bouteille en verre.

Les ordures ménagères

Ces déchets seront transportés quai de transfert - Ploufragan (22) et répartis comme suit ;

- 25 % partent à l'unité de Valorisation - Lantic (22) : 55 % pour le compost (maraîchage) et métaux (fonderie), 45 % refus de compostage - Ti Valo (22) pour combustible
- 75 % partent en unité de valorisation énergétique - Planguenoual (22) : 78 % en valorisation énergétique (production d'électricité) et 22 % sous-produits de l'incinération ((mâchefers, résidus des fumées, métaux)

Déchèteries

Réemploi, recyclage, compostage, valorisation énergétique et autres traitements.

Les déchets et leur traitement

L'ensemble des communes de l'Agglo bénéficie d'une collecte porte à porte des déchets ménagers, dans les poubelles marrons (dans des sacs fermés). Ces déchets peuvent être également déposés dans les containers, ou points d'apport volontaire.



L'ensemble des communes de l'Agglo bénéficie d'une collecte porte à porte des déchets recyclables, dans les poubelles jaunes (en vrac sans sac) ou les sacs jaunes pour l'hyper-centre de Saint-Brieuc.

Compte-tenu des contraintes d'espace inhérentes à l'hyper-centre de Quintin, des sacs jaunes peuvent être mis à disposition au Pôle de proximité de Quintin.

Ces déchets peuvent être également déposés dans les containers, ou points d'apport volontaire, ainsi qu'en déchèterie.



Pour les communes de Saint-Brieuc, Hillion, Langueux, La Méaugon, Plédran, Ploufragan, Plérin, Pordic, Saint-Donan, Saint-Julien, Trégueux, Trémuson, Yffiniac : le verre est collecté en porte à porte, dans les poubelles vertes ou les caissettes pour l'hyper-centre de Saint-Brieuc. Il peut être également déposé en "éco-points", ou points d'apport volontaire.

Pour les autres communes, le verre doit être déposé dans les "éco-points", ou points d'apport volontaire.

Ces déchets peuvent être également déposés en déchèterie.



L'Agglo propose aux habitants des communes de Saint-Brieuc, Hillion, Langueux, La Méaugon, Plédran, Ploufragan, Plérin, Pordic, Saint-Donan, Saint-Julien, Trégueux, Trémuson, Yffiniac qui ne peuvent se rendre dans les déchèteries, un service de collecte payant sur rendez-vous :

- 20€ pour un volume de déchets inférieur à 2m³
- 35€ pour un volume supérieur à 3m³ et inférieur à 6m³

Cet enlèvement ne doit pas dépasser 6m³. Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous concernant ce service, nous vous invitons à appeler le 02 96 77 30 99.

Ce service comprend la collecte des encombrants sur la voie publique devant le logement du demandeur et leur acheminement jusqu'à la déchèterie. Aucune intervention ne pourra être faite sur le domaine privé.



Ils doivent être déposés en déchèterie. Il est également recommandé de faire le choix d'un jardinage au naturel grâce au compostage à la maison : retrouvez toutes les infos dans les gestes du tri.



Photographe : Gaëla Moureau

Ils doivent être déposés dans les points de dépôt du textile ou en déchèterie. En plus d'être un geste citoyen, cela permet de donner aux textiles une seconde vie et de diminuer les quantités de déchets.



Il s'agit de piles bâtons (dans les lampes, télécommandes, jouets), ou encore de piles boutons (dans les montres, calculatrices, appareils photos). Sont également concernés les accumulateurs des appareils portatifs (téléphones, caméscopes, rasoirs, ordinateurs).

Ils doivent être rapportés au magasin le plus proche qui vend ce type de produit. Ils peuvent être également déposés en déchèterie.



Les matériels concernés sont les piquants, coupants et tranchants utilisés par les particuliers en automédication (seringues, scalpels, lancettes, bandelettes ou encore aiguilles).

Ils doivent être déposés en déchèterie, après avoir été stockés dans une boîte spéciale disponible en pharmacie.



Ils sont à rapporter (entamés ou périmés) en pharmacie. Ils feront l'objet d'une "valorisation énergétique" dans des unités d'incinération récupérant l'énergie.

Il est interdit de jeter les vieux médicaments dans les poubelles.



Ce sont principalement des déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages. Ils doivent être déposés en déchèterie.



